

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de CHAIGNAY (21127)



PIECE N°6.4 – EMPLACEMENT RESERVE

Prescrit par délibération du : 18/09/2020
 Approuvé par délibération du : 30/10/2025

DATE ET VISA

le 14/11/2025, BIANCOVE GIFFES, Maire

DOSSIER D'APPROBATION



Cabinet d'urbanisme DORGAT
 3 Avenue de la Découverte
 21 000 DIJON
 03.80.73.05.90
 dorgat@dorgat.fr
www.dorgat.fr



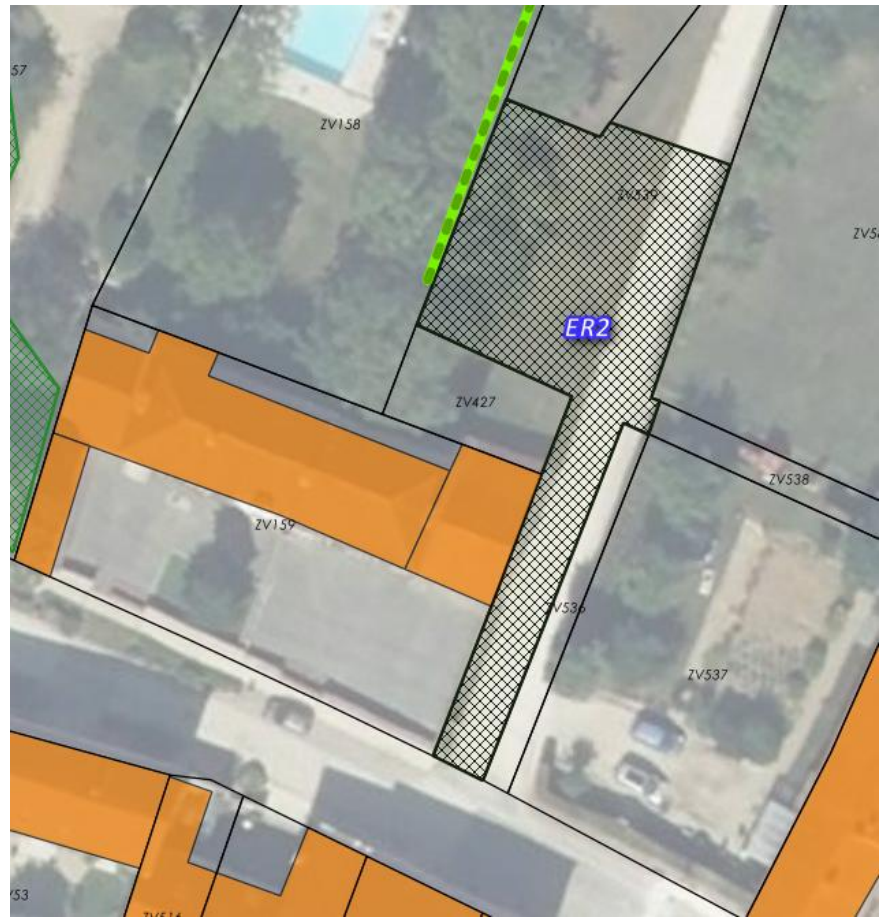
Cabinet d'environnement PRELUDE
 30 Rue de Roche
 25360 NANCRAY
 03.81.60.05.48
 contact@prelude-be.fr
www.prelude-be.fr

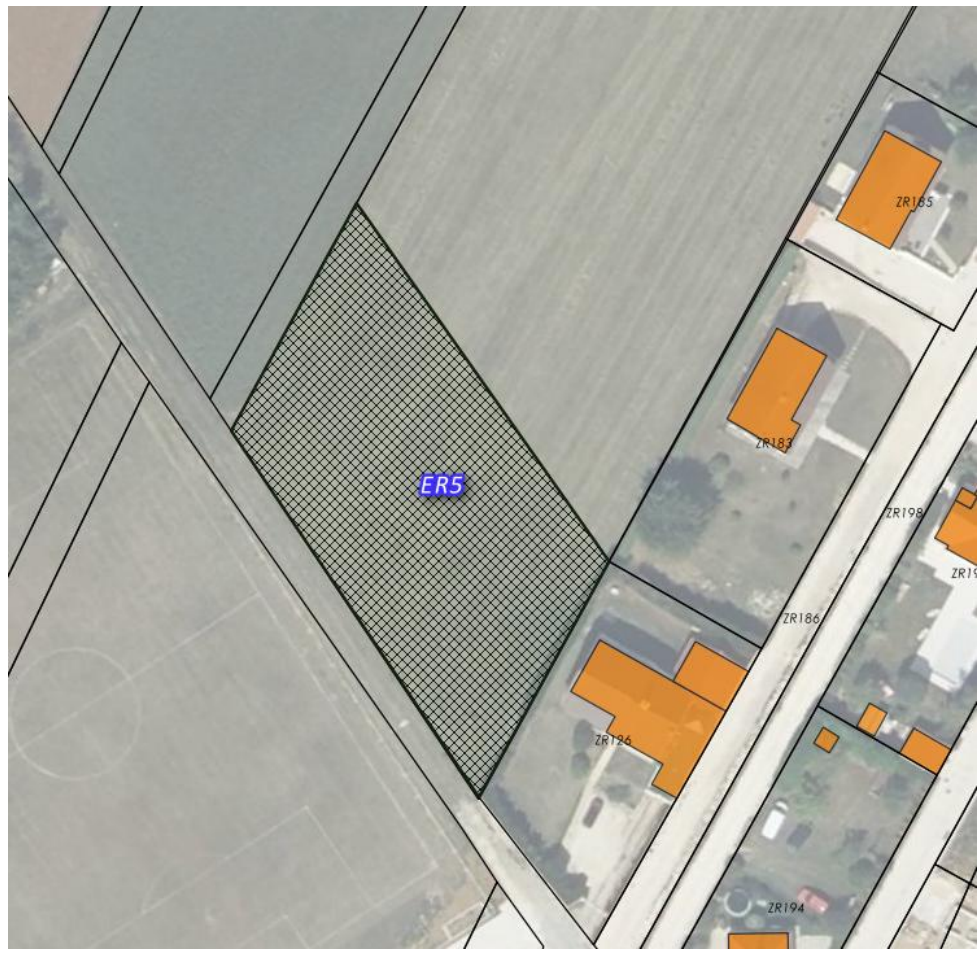
Figurent ci-dessous les emplacements réservés institués au titre du PLU, ainsi qu'un zoom sur les secteurs concernés.

N°	OBJET	SURFACE EN M²	DESTINATAIRE
ER1	Emplacement réservé n°1 : Extension cimetière	1257	Commune
ER2	Emplacement réservé n°2 : Equipement communal pour création de stationnement	507	Commune
ER3	Emplacement réservé n°3 : Réalisation de stationnement	256	Commune
ER4	Emplacement réservé n°4 : Réalisation d'un fossé drainant et d'un chemin piétonnier	538	Commune
ER5	Emplacement réservé n°5 : Création d'une zone de retournement pour véhicule scolaire + équipements de stationnement	2005	Commune
ER6	Emplacement réservé n°6 : Elargissement de voie et équipements liés	685	Commune
ER7	Emplacement réservé n°7 : Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	2377	Commune

Les extraits de zonage présentés ci-dessous ne sont pas à l'échelle. Une appréciation plus précise des emplacements réservés est possible via la consultation du PLU sur le Géoportail de l'Urbanisme.









ER6 Partie haute



ER6 Partie centrale



ER6 partie basse

